



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 16 octobre 2006

Direction des collectivités locales
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie

Section protection de la nature

affaire suivie par :

Marie MARTINEZ

Arrêté approbation DOCOB site

FR9101482.doc

Tél. : 04.68.51.68.70

Fax : 04.68.35.56.84

marie.martinez

@pyrenees-orientales.

pref.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL N°4820/2006

PORTANT APPROBATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)

DU SITE NATURA 2000 FR9101482

« POSIDONIES DE LA CÔTE DES ALBÈRES »

ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION (ZSC)

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU** la directive 92/43 CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que le faune et de la flore sauvage ;
- VU** le Code de l'Environnement et notamment les articles L414-1 à L414-7 ;
- VU** le Code de l'Environnement et notamment les articles R414-1 à R414-24 ;
- VU** la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- VU** l'arrêté préfectoral modifié n°3270/2002 portant composition du Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR9101482 « Posidonies de la Côte des Albères » en date du 3 octobre 2002 ;
- VU** les travaux du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9101482 « Posidonies de la Côte des Albères » et notamment ses réunions des 17/12/02, 01/04/04, 22/06/05 et 16/06/06 ; ;
- VU** le procès-verbal de la réunion du comité de pilotage du 16 juin 2006 validant le document d'objectifs du site Natura 2000 FR9101482 « Posidonies de la Côte des Albères » ;
- VU** la décision de la Commission Européenne en date du 19 juillet 2006 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire de la région biogéographique « Méditerranée » et dans laquelle figure le site Natura 2000 « Posidonies de la Côte des Albères » ;

../..

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇒ Standard **04.68.51.66.66**
 ⇒ D.R.C.L. **04.68.51.68.00**

Renseignements : ⇒ Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
 ⇒ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRETE

Article 1 :

Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR9101482 « Posidonies de la Côte des Albères » (site d'importance communautaire), annexé au présent arrêté , est approuvé.

Article 2 :

Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR9101482 « Posidonies de la Côte des Albères » est tenu à disposition du public dans les mairies des communes de Banyuls-sur-Mer, Collioure, Port-Vendres, Cerbère et Argelès-sur-Mer, ainsi qu'à la Préfecture des Pyrénées-Orientales, à la DDAF des Pyrénées-Orientales et à la Direction Régionale de l'Environnement du Languedoc-Roussillon.

Article 3 :

En fonction des résultats de l'évaluation périodique du document d'objectifs, il pourra faire l'objet de modifications après validation par le comité de pilotage du site.

Article 4 :

La durée de validité du document d'objectifs du site Natura 2000 FR9101482 « Posidonies de la Côte des Albères » est de 6 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 5 :

- Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,
- Mme la directrice régionale de l'environnement du Languedoc-Roussillon,
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt des Pyrénées-Orientales,

sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Perpignan, le 16 octobre 2006

Le Préfet,

signé

Thierry LATASTE